

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Olivier ROSSIT, Jean François PIZZABALLA, Philippe GIRAUD-MOINE, Olivier ROSSIT, Dominique BAYLE ROSTAN, Vincent GASPAR DOS SANTOS**

Secrétaire de séance : **Olivier ROSSIT**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 04/02/2020.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour pour demander une subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Département. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Délibération n° 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE M14 – ANNEE 2019

Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, délibèrent sur les comptes administratifs 2019 dressés par le Maire.

	Section Investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	155 046,37 €	481 498,01 €	636 544,38 €
Dépenses totales	209 782,64 €	430 711,25 €	640 493,89 €
Résultat de l'exercice	-54 736,27 €	+ 50 786,76 €	
Excédent		+ 50 786,76 €	
Déficit	54 736,27 €		3 949,51 €

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE M49 – ANNEE 2019

Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, délibèrent sur les comptes administratifs 2019 dressés par le Maire.

	Section Investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	65 985,00 €	95 472,37 €	161 457,37 €
Dépenses totales	46 474,49 €	84 716,75 €	131 191,24 €
Résultat de l'exercice	19 510,51 €	10 755,62 €	
Excédent	19 510,51 €	10 755,62 €	30 266,13 €

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 3 et n° 4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE M14 – Année 2019 et du COMPTE DE GESTION – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT M49 – Année 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 et après s'être assuré que le Receveur a repris toutes les écritures ainsi que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et a statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le conseil municipal déclare à l'unanimité des membres présents que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 5 : AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS M14 et M49 – Année 2019

Monsieur le maire rappelle le vote des comptes administratifs 2019 et ses résultats, le conseil municipal statue sur l'affectation des résultats 2019 constatant les résultats de clôture suivants :

les résultats de clôture 2019 intègrent le résultat de l'année 2019 et le résultat cumulé des années précédentes en tenant compte des restes à réaliser et seront intégrés aux budgets prévisionnels de 2020.

Après avoir délibéré,

Pour le Budget général M14, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés constate la sincérité des restes à réaliser et :

- **Affecte en section d'investissement le montant de 13 186,35 € au compte 1068**
- **Reporte au 001 le résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de 11 980,65 €**
- **Reporte au 002 le résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de 224 583,23 €**

Pour le Budget de l'eau et de l'assainissement M49, constate la sincérité des restes à réaliser

- **Constate l'absence d'affectation de résultat**
- **Reporte au 001 le résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de 34 579,05 €**
- **Reporte au 002 le résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de 11 206,33 €**

Délibération n° 6 : demande de subvention FRAT 2020 – Réorganisation de la défense incendie du hameau de Gière - TURRIERS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réorganisation de la défense incendie du hameau de Gière, travaux qui vont se réaliser en même temps que la réorganisation de l'alimentation en eau potable.

Le montant estimatif de ces travaux est de 39 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs, demandent l'aide du FRAT à hauteur de 10 % auprès de la Région Sud pour financer ces travaux.

Délibération n° 7 : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de demander une aide dans le cadre des amendes de police auprès du Département 04 à hauteur de 50% du montant des travaux de voirie.

Il propose de prévoir des travaux de :

- Confortement du talus de la route le long du ruisseau du pont de Théoume pour un montant estimatif de 4 445,00 HT
- Création d'un mur de soutènement en enrochement pour le soutien de la voirie communale au carrefour en face du bâtiment du Département pour un montant de 5 495,00 HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition et demande auprès du Département 04 l'aide au titre des amendes de police à hauteur de 50% pour la réalisation de ces projets cités ci-dessus pour un montant total de 9 940,00 € HT

Questions diverses :

Le remplacement des menuiseries des bâtiments communaux se terminent, il reste à poser 2 fenêtres et un volet roulant à l'école et la porte d'entrée et une fenêtre au local des jeunes.

Une coupe de bois sera effectuée dans le courant de l'année au-dessus de l'Eau Vive.

À la suite de l'épidémie du coronavirus qui prend de l'ampleur et aux directives qui commencent à arriver, le maire propose d'annuler le concours de mounes prévue le 20 mars prochain.

Séance levée à 23h